



AS IMMOBILIER 7

BAREME HONORAIRES

En vigueur au 1er novembre 2025

■ TRANSACTIONS – VENTE DE BIENS IMMOBILIERS

Honoraires à la charge du vendeur (sauf convention contraire mentionnée au mandat).

Prix de vente du bien	Honoraires TTC
De 0 à 50 000 €	Forfait de 4 000 €
De 50 001 à 100 000 €	Forfait de 6 000 €
De 100 001 € à 300 000 €	6 % du prix de vente
De 300 001 € à 500 000 €	5 % du prix de vente
De 500 001 € à 700 000 €	4 % du prix de vente
Au-delà de 701 000 €	3 % du prix de vente

■ LOCATIONS

Honoraires partagés à parts égales entre bailleur et locataire, sans excéder les plafonds réglementaires.

Prestations	Montant TTC
Visite, dossier, rédaction du bail	Zone très tendu 12 €/m ²
	Zone tendu 10 €/m ²
	Zone non tendu 9 €/m ²
État des lieux	3 €/m ²